

# DÉBAT PUBLIC

## RÉSEAU EXPRESS GRAND LILLE (REGL)



### Compte Rendu

### Rendez-vous avec les commerçants et artisans

### Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Arras - 11 juin 2015

18h30 – 20h30

Une dizaine d'acteurs du commerce et de l'artisanat ont participé au 7<sup>ème</sup> Rendez-Vous d'Acteurs prévu selon les modalités de participation du public au débat sur le projet REGL.

Des sujets partagés comme les impacts possibles du projet sur la localisation des activités et des déplacements domicile-travail ; les bénéfices pour les commerçants et les artisans ; les effets en matière de création d'emplois ; les alternatives ou mesures complémentaires ; la taxation : péage, écotaxe ; le covoiturage et le travail intelligent et aussi, les coûts, le financement et le calendrier du projet REGL, ont été soumis à la discussion.

Après un mot d'accueil par le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, M. Alain Griset, une présentation du débat public par la Commission particulière et une présentation des caractéristiques du projet par M. Gilles Ryckebusch, Directeur des transports au Conseil Régional, représentant du maître d'ouvrage, la salle a pris la parole.

### Échanges avec le public

#### Le projet, la Picardie... et la Grande Région

En précisant qu'il est originaire et résident de la ville d'Arras, un participant souligne le calendrier du projet (mise en service prévue pour 2025-2030) pour signaler que la Région Nord-Pas de Calais n'existera plus en 2017. L'unification avec la Picardie étant prévue, déclare-t-il, les Picards seront amenés de ce fait à contribuer au financement du projet REGL dont le coût de 2 M€ est rappelé. Ainsi, estime-t-il, il est nécessaire d'associer la Picardie et ses élus et les 2 millions de personnes supplémentaires au débat. Pour lui, cet aspect du contexte actuel du projet est non négligeable et réclame un projet ambitieux.

Pour un autre participant, cette remarque est d'autant plus judicieuse qu'il est nécessaire de savoir si les Picards ne réfléchissent pas déjà de leur côté à des projets du même ordre qui pourraient s'avérer concurrents du projet REGL.

Le maître d'ouvrage explique qu'il s'agit d'un changement administratif qui ne changera pas les pratiques d'une Région et notamment celles du Nord-Pas de Calais. Pour lui, il est évident que les acteurs des deux Régions seront amenés à se connaître mais il affirme qu'aucun changement ne va s'opérer sur les territoires. La Région Nord-Pas de Calais a des projets tout comme la Région Picardie qui a des réseaux aussi étendus avec, dans l'Oise, de nombreuses liaisons vers Paris, précise M.

Ryckebusch. Selon lui, la question de la fusion ne pose pas de problème car les deux territoires mettront en commun leurs projets respectifs. Il rappelle toutefois qu'il faudra mettre en place une concertation à l'échelle de la nouvelle région, dont une première étape est déjà lancée avec ce débat public. Cette concertation, indique le maître d'ouvrage, devra être opérationnelle et mobiliser les politiques locaux et les acteurs de l'urbanisme pour que ces grands enjeux puissent être abordés et s'organiser en rapport avec les opportunités que suscite le projet REGL.

## **Le développement économique des territoires à l'épreuve de la centralité Lilloise**

Le président de la CMA fait le constat que les artisans souffrent davantage que d'autres usagers, de l'engorgement des routes. D'après lui, la mobilité est une question clé pour les entreprises puisqu'elles se créent et se situent sur l'ensemble du territoire. Ainsi, affirme-t-il, il est nécessaire d'avoir une irrigation de tout le territoire qui soit homogène et non pas centralisée sur Lille. Il regrette que le maître d'ouvrage propose d'abord de faire une nouvelle infrastructure et de voir ensuite quelles activités créer autour, alors qu'il serait plus judicieux, à son sens, de bâtir un développement économique de la région et de réaliser ensuite les infrastructures nécessaires pour desservir ces activités. M. Griset impute à la Communauté Urbaine d'avoir favorisé la concentration des activités autour de Lille. Pour lui, cela a non seulement appauvri le territoire du Douaisis et du Bassin minier mais a également contribué à aggraver la situation d'engorgement de l'A1.

Pour un intervenant, la présentation du projet, axée sur la nécessité de désengorger Lille avec un projet de service qui renforce la desserte de la métropole, laisse à penser que certains territoires seront laissés pour compte. Il estime que renforcer l'attractivité de la zone de Noyelle-Godault avec la nouvelle gare de Sainte-Henriette conduira à dépeupler les centres villes autour, un mal qui touche déjà les commerçants.

En 2025, rappellent d'autres personnes, les mobilités tout comme les pratiques seront modifiées. La non prise en compte de ce calendrier, en continuant à tout centrer sur Lille représente un risque pour la Région de passer à côté des vrais enjeux.

Si le maître d'ouvrage affirme comprendre toutes les préoccupations des participants, il estime qu'il est difficile d'entendre d'un côté que la Région va mettre du temps à réaliser le projet et de l'autre, qu'il faut d'abord assurer le développement économique des territoires.

Pour lui, plusieurs enjeux et propositions de déplacement existent et il faut penser également aux salariés, aux étudiants et à tous ceux qui ont besoin immédiat de mobilité.

Le projet REGL, rappelle le maître d'ouvrage, n'apporte pas une réponse à l'ensemble des problèmes mais propose une alternative à ceux qui travaillent et qui étudient ; il est une pierre à l'édifice des solutions qu'il faut construire précise M. Ryckebusch ; ce à quoi la salle rétorque qu'il s'agit d'un investissement d'un coût de 2M d'euros.

Concernant le développement économique des territoires, le maître d'ouvrage indique que, selon l'INSEE, le taux de création d'emploi dans le Bassin minier est tout aussi dynamique que sur Lille. Pour lui, la crainte d'une désertification du Bassin minier ne se justifie pas au regard des indicateurs économiques. Enfin, au sujet de la centralité lilloise, M. Ryckebusch, avoue que les flux vers Lille resteront majoritaires tout en affirmant que les échanges se feront dans les deux sens puisque les opportunités existent dans l'ensemble de ces territoires et que le REGL permettra de les exploiter.

## **Intervention de M. Lahcen Merdji, chef du Service Économie de proximité à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).**

Après une brève explication de la mission de la DIRECCTE, M. Merdji exprime des remarques et des réflexions sur l'impact économique du projet dans les domaines de l'artisanat et de l'emploi.

D'après lui, le projet REGL peut contribuer à l'élargissement de l'aire métropolitaine et à un renforcement de son activité économique s'il s'intègre dans une logique régionale globale, et si chaque territoire s'interroge sur le développement économique à mettre en place suite à l'amélioration de sa desserte prévue avec le REGL. Les grandes villes étant desservies plus rapidement par le REGL, estime M. Merdji, cela pourrait favoriser et renforcer les liens pour développer les zones commerciales, voire les zones touristiques. Un atout pour l'artisanat et le commerce qui verraient avec le REGL une opportunité de créer de nouvelles localisations commerciales puisqu'elles seraient desservies par des transports en commun avec un élargissement des zones de chalandise. Dans ce cadre, il est également à prévoir, précise-t-il, une amélioration du cadre de vie urbain permettant ainsi le développement du commerces de proximité grâce à la diminution de la circulation des voitures et à la circulation des piétons. Sur l'emploi, M. Merdji considère que le REGL faciliterait la mobilité pour les jeunes en formation et en apprentissage et aussi pour les salariés qui peuvent cependant se déplacer à moindre coût car une partie du prix de leurs déplacements est prise en charge par l'employeur. Il estime enfin que le REGL proposera aux travailleurs un choix plus large pour leur lieu de résidence; en terme de santé au travail, le projet permettra de réduire les temps de trajet donc le stress et la fatigue ainsi que les accidents de la route ; il augmentera en outre la productivité car il contribuera à l'amélioration du bien-être des salariés. Il préconise une logique de spécialisation économique des territoires et de polarités autour de "clusters"

Un dernier intervenant dans la salle estime, compte tenu du contexte, qu'il est plus pertinent de réaliser un nouveau réseau que de travailler à l'amélioration du réseau existant.

Le président de la Commission particulière du débat public remercie les participants de leur présence, invite la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à produire un cahier d'acteurs pour partager plus largement sa position et suggère de mettre à disposition des commerçants et des artisans un questionnaire pour recueillir leurs avis.

M. Alain Griset, en conclusion de ce rendez-vous, se trouve d'accord pour accepter cette proposition et retiens l'idée d'ouvrir à des contributions sur le site de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. IL remercie la Commission d'avoir associé la CMA dans cette démarche de débat public.

## Quelques précisions

La CPDP retrace ici les propos tenus par les participants : aucune des questions ou opinions présentées ci-après ne saurait l'engager, elle est totalement neutre.

Ce document a pour objet de proposer une rapide synthèse des propos tenus en réunion.

La CPDP invite les participants aux débats et tous ceux qu'il intéresse à se reporter aux documents du maître d'ouvrage, ainsi qu'aux études auxquelles il se réfère. C'est la base à partir de laquelle les échanges s'organisent

Les questions posées en réunion seront approfondies au cours du débat. Si vous souhaitez recevoir une réponse écrite personnelle, nous vous invitons à poser votre question par écrit ou sur le site du débat (<http://regl.depabtpublic.fr>)

Pour retrouver les éléments de présentation du projet par le maître d'ouvrage, nous vous invitons à demander à la CPDP le dossier du débat et sa synthèse, ou à télécharger ces documents (<http://regl.depabtpublic.fr>)

Vous pouvez également accéder aux Power Points présentés au cours de la réunion sur le site du débat (<http://regl.depabtpublic.fr>)

Commission particulière du débat public sur le projet « Réseau Express Grand Lille »  
11 rue des Ponts de Comines  
59000 Lille  
[regl@debatpublic.fr](mailto:regl@debatpublic.fr)  
Tél : 03 20 39 56 40